

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 26
Nombre de votants..... 28

Délibération n° 2026-02

Nomenclature :
2.2 Actes relatifs au droit d'occupation
ou d'utilisation des sols

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Corinne PIOMBINO, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI et Régine PETION ;
- MM. Emmanuel DUFOUR, Jacky GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET et Nicolas MELIN.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Isabelle ALIBERT-COLLOTTE et Julie BARNET ;
- M. Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE à Mme Régine PETION.

La séance ouverte, M. Gérald BOUTET et Mme Véronique LE GRAND ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**AUTORISATION DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE
SUR LES PARCELLES CADASTREES BE 205, 207, 209 ET 211
EN RENTE LOGEROT**

La commune est propriétaire des parcelles BE 205, 207, 209 et 211 au lieu-dit « Rente Logerot » pour une surface totale de 06 a 76 ca. Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la collectivité.

La parcelle cadastrée BE n°1 en Rente Logerot située 670 rue de la pièce Léger est un terrain sur lequel des constructions sont édifiées. Elle appartient à la Société civile immobilière « MALYS ».

Cette dernière souhaite obtenir un droit de passage sur les parcelles communales cadastrées BE 205, 207, 209 et 211 pour accéder à l'arrière la parcelle BE n°1, exclusivement sur une bande de terre ayant une largeur de 4 mètres (voir plan annexé).

0211212103907-20260129-DELIB2026-02-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Pour cela, la constitution d'un droit de passage est requise par le biais de la constitution d'une servitude.

La durée de ce droit serait de 10 ans à compter du jour de la signature de l'acte notarié.

Les frais seraient supportés par la société civile immobilière MALYS.

Vu l'avis favorable de l'ensemble des membres présents à la commission « Finances » réunie le 19 janvier 2026,

Mme Maryse PATAILLE ne prend pas part au vote, étant intéressée au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la constitution d'une servitude de passage au bénéfice de la SCI MALYS sur les parcelles cadastrées BE n°205, 207, 209 et 211 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 27 janvier 2026.

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-02-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 26
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2026-03

Nomenclature :
8.9 Culture

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Corinne PIOMBINO, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI et Régine PETION ;
- MM. Emmanuel DUFOUR, Jacky GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET et Nicolas MELIN.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Isabelle ALIBERT-COLLOTTE et Julie BARNET ;
- M. Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE à Mme Régine PETION.

La séance ouverte, M. Gérald BOUTET et Mme Véronique LE GRAND ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE MUSICAL DE MARSANNAY-LA-CÔTE »**

Vu l'article 10 modifié de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Dans le cadre de ses actions culturelles, et soucieuse de favoriser la pratique musicale pour tous les âges, au nom de l'intérêt général, la commune de Marsannay-la-Côte soutient le travail mené depuis plusieurs années par l'association « Centre musical de Marsannay-la-Côte » et a décidé, en réponse à sa demande, de lui allouer des moyens financiers et matériels.

L'article 10 modifié de la loi du 12 avril 2000 précitée et son décret d'application imposent notamment la conclusion d'une convention avec toute association qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

Application immédiate
021212103907-20260129-DELIB2026-03-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

À noter que les modalités de diffusion de ces données sur les subventions ont été précisées par le décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention.

Considérant d'une part que la convention établie en 2025 avec l'association « Centre musical de Marsannay-la-Côte » est arrivée à échéance au 31 décembre 2025, d'autre part que le montant de subvention voté par le conseil municipal est annuellement supérieur au seuil de 23 000 €.

Il est proposé la mise en place d'une nouvelle convention (jointe en annexe), établie jusqu'au 31 décembre 2026, et qui définit les droits et obligations de chacune des parties.

La commission « finances », réunie le 19 janvier 2026, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Centre musical de Marsannay-la-Côte » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 27 janvier 2026.

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-03-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 26
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2026-04

Nomenclature :
8.2 Aide sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Corinne PIOMBINO, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI et Régine PETION ;
- MM. Emmanuel DUFOUR, Jacky GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET et Nicolas MELIN.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Isabelle ALIBERT-COLLOTTE et Julie BARNET ;
- M. Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE à Mme Régine PETION.

La séance ouverte, M. Gérald BOUTET et Mme Véronique LE GRAND ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU MULTI-ACCUEIL – MODIFICATIONS n° 2026-1**

Le règlement de fonctionnement du multi-accueil est un document qui régit les règles au sein du service. Pour cette raison, il convient de régulièrement l'actualiser, selon les normes et les usages.

Les barèmes des participations financières familiales des EAJE (taux d'effort par heure facturée, décliné en fonction du type d'accueil et du nombre d'enfants à charge) sont fondés sur les revenus des familles. Comme pour les prestations familiales, la prise en compte de leurs ressources est basée sur l'année civile. Les montants annuels « plancher » et « plafond » fixent le cadre de ce barème national.

Chaque début d'année, les informations doivent être actualisées dans notre règlement de fonctionnement.

021-212103907-20260129-DELIB2026-04-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Pour 2026 :

- les taux d'efforts CNAF annuels restent les mêmes qu'en 2025 ;
- le plancher passe de 801€ à 814,62€ ;
- le plafond passe de 7000€ à 8500€.

Par ailleurs, il est souhaité modifier les informations suivantes :

*Dans le trousseau de l'enfant, il est demandé à ce que les parents fournissent en début d'accueil une boîte de sérum physiologique.

*La facturation au réel des heures réservées au contrat sera appliquée. La mensualisation pour la facturation ne sera plus possible.

Ce règlement entrera en application dès que la délibération sera exécutoire.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, Petite enfance, Enfance et Jeunesse » réunie le 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement du multi-accueil,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte le 27 janvier 2026.

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLET



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-04-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 26
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2026-05

Nomenclature :
8.2 Aide sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Corinne PIOMBINO, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI et Régine PETION ;
- MM. Emmanuel DUFOUR, Jacky GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET et Nicolas MELIN.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Isabelle ALIBERT-COLLOTTE et Julie BARNET ;
- M. Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE à Mme Régine PETION.

La séance ouverte, M. Gérald BOUTET et Mme Véronique LE GRAND ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION AVEC LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON

La commune de Marsannay-la-Côte soutient les missions mises en œuvre par la Mission Locale. Celle-ci a pour fonction, dans le cadre des politiques Nationale, Régionale, Départementale et Locale, de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et de mettre en œuvre un dispositif d'accueil, d'information et de suivi de ceux-ci.

Le conseiller en insertion sociale et professionnelle Mission Locale présent au sein de l'Espace Social et Culturel Bachelard propose un accompagnement gratuit ainsi que des solutions en termes d'emploi, de formation, d'aide à la vie quotidienne (aide financières, logement, santé, mobilité, etc.) en partenariat avec l'ensemble des acteurs et partenaires de la commune pour répondre aux attentes des jeunes.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-05-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Afin de renforcer les capacités de réponses, la commune de Marsannay-la-Côte et la Mission Locale ont souhaité formaliser un accord de partenariat et de coopération, renouvelable en fonction des besoins du public et des missions des deux structures.

Par le biais de cette convention, la collectivité s'engage à :

- Accueillir le public de la Mission locale,
- Organiser des temps de rencontre entre les professionnels intervenant au sein de l'Espace Social et Culturel Bachelard afin d'échanger sur les dispositifs, les actions, et les organisations respectives des structures.

En contrepartie, la Mission Locale s'engage à :

- Accueillir tous les jeunes habitant Marsannay-la-Côte âgés de 16 à 25 ans,
- Prévenir l'Espace Social et Culturel Bachelard de l'absence du conseiller sur site (congés, arrêt maladie),
- Prendre contact avec les jeunes afin de repositionner un rendez-vous en cas d'absence non programmée d'un conseiller de la Mission Locale,
- Participer aux temps de rencontre avec les partenaires de la commune en lien avec ses missions,
- Communiquer sur l'actualité de la Mission Locale.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, Petite enfance, Enfance et Jeunesse » réunie le 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention de partenariat et de coopération avec la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 27 janvier 2026.

Le Maire,

Jean-Michel VERPILLEUX



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-05-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 26
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2026-06

Nomenclature :
8.2 Aide sociale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 20 janvier 2026

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Corinne PIOMBINO, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Elsa GOUBALI et Régine PETION ;
- MM. Emmanuel DUFOUR, Jacky GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET et Nicolas MELIN.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Isabelle ALIBERT-COLLOTTE et Julie BARNET ;
- M. Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- M. Éric GUYARD à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE à Mme Régine PETION.

La séance ouverte, M. Gérald BOUTET et Mme Véronique LE GRAND ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CIDFF

Le CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles) exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles informent et accompagnent les femmes partout en France pour favoriser l'autonomie, l'accès au droit et l'insertion socio-économique. Ils mettent en place des actions multiples et ciblées pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les genres ainsi qu'une vision féministe et ouverte de la famille, auprès de l'ensemble des actrices et acteurs de la société pour davantage de justice sociale.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-06-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026

La commune de Marsannay-la-Côte soutient les missions mises en œuvre par le CIDFF.

Afin de renforcer les capacités de réponses, la commune de Marsannay-la-Côte et le CIDFF ont souhaité formaliser un accord de partenariat et de coopération, renouvelable en fonction des besoins du public et des missions des deux structures.

La commune de Marsannay-la-Côte s'engage à :

- Accueillir le public du CIDFF,
- Organiser des temps de rencontre entre les professionnels intervenant au sein de l'Espace Social et Culturel Bachelard afin d'échanger sur les dispositifs, les actions, et les organisations respectives des structures.

Le CIDFF s'engage à :

- Accueillir le public sollicitant une rencontre,
- Prévenir l'Espace Social et Culturel Bachelard de l'absence du conseiller sur site (congé, arrêt maladie),
- Participer aux temps de rencontre avec les partenaires de la commune en lien avec ses missions,
- Communiquer sur l'actualité du CIDFF.

La convention est établie pour une durée d'un an, à compter de la date de sa signature puis renouvelable tous les ans par tacite reconduction (soit une durée maximale totale de 3 ans).

Vu le projet de convention,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, Petite enfance, Enfance et Jeunesse » réunie le 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention de partenariat avec le CIDFF ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte le 27 janvier 2026.

Le Maire,

Jean-Michel VERPELLOTTI



Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20260129-DELIB2026-06-DE
Date de réception préfecture : 29/01/2026